

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Location d'espace événementiel – Réunions & catering

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations contractuelles entre le gestionnaire du lieu événementiel (ci-après « le Prestataire ») et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») souhaitant louer un espace de réunions ou événementiel, avec ou sans prestations complémentaires telles que le catering et la mise à disposition d'équipements.

2. Description des prestations

Le Prestataire met à disposition :

- Des espaces de réunions et/ou événementiels privatisables à Bruxelles ;
- Des équipements techniques et mobiliers selon l'offre convenue (audiovisuel, mobilier, connectivité, etc.) ;
- Des services de catering fournis par des partenaires sélectionnés, notamment **Zinnia** et **Zinntje**.

Le détail des prestations, capacités, horaires et tarifs est précisé dans le devis ou le bon de commande validé par le Client.

3. Réservation et formation du contrat

La réservation devient ferme et définitive dès :

- La signature du devis ou du contrat par le Client ;
- Le paiement d'un premier acompte de **30 % du montant total**.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, sans réserve.

4. Conditions financières et modalités de paiement

4.1 Acomptes

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- **30 % à la signature** du devis ou du contrat ;
- **30 % à la confirmation du nombre final de participants**, au plus tard **5 jours ouvrables avant la date de l'événement** ;
- Le solde éventuel est payable selon les conditions précisées sur la facture finale.

4.2 Retard ou défaut de paiement

Tout retard de paiement pourra entraîner :

- La suspension des prestations ;
- L'application d'intérêts de retard conformément à la législation belge ;
- Des frais administratifs éventuels.

5. Nombre de participants

Le Client s'engage à communiquer le nombre définitif de participants **au plus tard 5 jours ouvrables avant l'événement**.

Ce nombre servira de base à la facturation finale, notamment pour les prestations de catering, et ne pourra plus être réduit après ce délai.

6. Conditions de catering

6.1 Partenaires de catering

Le catering est assuré exclusivement par les partenaires agréés du lieu, sauf accord écrit préalable.

6.2 Minimums de participants

Les minimums suivants s'appliquent :

- **Zinnia – Catering : minimum 25 personnes ;**

- **Zinntje – Catering : minimum 6 personnes.**

Ces minimums sont stricts et facturés même si le nombre réel de participants est inférieur.

7. Politique d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit (email ou courrier).

Les frais d'annulation sont les suivants :

- **Moins de 5 jours ouvrables avant l'événement : 100 % du montant total ;**
- **Entre 5 et 10 jours ouvrables avant l'événement : 50 % du montant total ;**
- **Plus de 10 jours ouvrables avant l'événement : 30 % du montant total.**

Les acomptes versés ne sont en aucun cas remboursables et sont imputés sur les frais d'annulation.

8. Utilisation des lieux

Le Client s'engage à :

- Utiliser les espaces conformément à leur destination ;
- Respecter les capacités maximales, les règles de sécurité et les consignes du Prestataire ;
- Restituer les lieux et équipements dans leur état initial.

Tout dommage, perte ou dégradation causé par le Client ou ses invités sera facturé au Client.

9. Responsabilité

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable :

- Des objets personnels perdus, volés ou endommagés ;
- Des dommages indirects ou immatériels ;

- Des retards ou annulations dus à un cas de force majeure.

10. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de non-exécution ou de retard dû à un événement de force majeure au sens de la législation belge.

11. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au **droit belge**.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence exclusive des **tribunaux de Bruxelles**.